

A.T.P.
SAS au capital de 200.000 €
Siège Social : 11, rue de la Gare – Route d’Urcel
02000 ROYAUCOURT ET CHAILVET
RCS SAINT QUENTIN 340 420 223

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L’ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

L’an deux mil vingt-trois,
Le trente juin,
à dix-sept heures,

QUATRIEME RESOLUTION

L’assemblée générale décide de ne pas renouveler les mandats du commissaire aux comptes, Monsieur Alexandre RICKLIN, et du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Romain BLONDIAUX, lesquels mandats sont arrivés à expiration lors de la présente assemblée, les seuils légaux n’étant plus atteints.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L’assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d’un original, d’une copie ou d’un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des associés présents ou représentés.

L’ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

Certifié conforme,
Jean - Daniel HOURCADE
Président

